

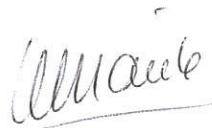
Paris, le 3 janvier 2018

TAUX DE TARIFICATION DES AT-MP**ANNEE 2018**

En application de l'arrêté du 30 décembre 2017, publié au Journal Officiel le 31 décembre 2017, les taux de la tarification des AT – MP pour l'année 2018 dans les Industries Electriques et Gazières, inchangés par rapport à ceux applicables en 2017, sont les suivants :

Nature du risque	Code risque	Taux nets de cotisation
Agents statutaires des IEG	40.1ZE	0,2 %
Agents non statutaires des IEG	40.1ZF	2,2 %

Sandrine Mirande



Secrétaire Générale